

Government of Canada Web Archive - websites archived by Library and Archives Canada. Forms, search boxes and external links may not function within this archived website.
 Url: http://canada.justice.gc.ca/fr/news/nr/2003/doc_30958.html, Archive time: 2006-02-09 21:05:34
[\[New Search \]](#) [\[View other versions of this page \]](#)



Ministère de la Justice
Canada

Department of Justice
Canada

Canada

English	Contactez-nous	Aide	Recherche	Site du Canada
Accueil Justice	Plan du site	Programmes et initiatives	Divulgaration proactive	Lois



**LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE PUBLIE SUR SON SITE WEB
LE RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS PRÉSENTÉES DANS LE CADRE DES
CONSULTATIONS SUR L'ACCÈS LÉGAL**

OTTAWA, le 6 août 2003 - Le gouvernement du Canada a annoncé aujourd'hui la publication du résumé des observations reçues en réponse aux consultations du gouvernement sur l'accès légal. Les consultations font partie d'un processus permanent de révision de la loi afin de mesurer les retombées des nouvelles technologies sur les enquêtes policières et celles qui portent sur la sécurité nationale.

L'accès légal aux renseignements et aux communications signifie l'interception légale des communications ainsi que la perquisition et la saisie légales de renseignements, y compris des données informatiques. L'accès légal est un outil spécialisé qui permet de faire enquête sur les crimes graves, comme le trafic de drogues, le blanchiment d'argent, la contrebande, la pornographie juvénile et le meurtre. L'interception légale des communications est également un outil essentiel d'enquête sur les menaces à la sécurité nationale, notamment les menaces terroristes. L'accès légal requiert l'obtention préalable d'une autorisation légale, comme un mandat accordé par un juge dans des circonstances précises.

Les consultations sur l'accès légal ont été lancées en août 2002 lors de la diffusion d'un document de consultation, et elles ont pris fin en décembre. Le ministère de la Justice du Canada a organisé ces consultations en collaboration avec ses partenaires, Industrie Canada et le portefeuille du Solliciteur général du Canada. Plus de 300 parties intéressées ont présenté des observations, notamment :

- 56 services distincts de police et associations de policiers;
- 19 sociétés ou associations de télécommunications;
- 5 commissaires à la protection de la vie privée, dont le Commissaire à la protection de la vie privée du Canada;
- 14 groupes de défense de la société civile, des consommateurs et de la vie privée;
- 219 particuliers.

Le gouvernement du Canada examine à l'heure actuelle les observations reçues afin de déterminer la meilleure façon de procéder pour élaborer des propositions législatives portant sur l'accès légal.

On pourra consulter le résumé des observations présentées dans le cadre des consultations sur l'accès légal, ainsi que la foire aux questions afférentes, qui figurent sur le site Web du ministère de la Justice à l'adresse suivante :
http://canada.justice.gc.ca/fr/cons/la_al/index.html.

- 30 -

Rens. :

Relations avec les médias
Ministère de la Justice
(613) 957-4207